

Le système d'alerte canicule et santé : une surveillance intégrée du local au national

A. Ung¹, K. Laaidi¹, D. Berquier², M. Pascal¹

¹ Département santé environnement, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice

² Cire Rhône-Alpes, Institut de veille sanitaire, Lyon

Le système d'alerte canicule et santé (SACS) a été mis en place en 2004 en France métropolitaine afin de prévenir un impact sanitaire majeur lié à la chaleur. Il est intégré au Plan national canicule (PNC), qui se décline en trois niveaux : veille saisonnière (1^{er} juin-31 août), mise en garde et actions (Miga) lorsqu'une vague de chaleur est prévue, et mobilisation maximale lors d'une vague de chaleur avec des conséquences dépassant le champ sanitaire. Le Sacs est coordonné par le Département santé environnement (DSE) de l'Institut de veille sanitaire (InVS) en étroite collaboration avec Météo-France.

Le Sacs repose sur la surveillance de deux indicateurs prédits par Météo-France. Ces prédictions permettent d'anticiper les épisodes dangereux, et d'alerter les autorités sanitaires un à trois jours avant la survenue d'une vague de chaleur. Les indicateurs suivis sont la probabilité que les moyennes respectives sur trois jours des températures maximales et minimales dépassent des seuils d'alerte départementaux. Les seuils ont été choisis pour identifier les épisodes pouvant être associés à une surmortalité importante. Des facteurs aggravants peuvent également être pris en compte (humidité, intensité de la chaleur, épisodes de pollution atmosphérique, rassemblements importants).

En complément du suivi des températures, des indicateurs sanitaires sont recueillis quotidiennement dans au moins une ville par département. Il s'agit des décès Insee, des passages aux urgences (totaux, personnes âgées de plus de 75 ans, causes liées à la chaleur), et des recours à SOS médecins. En cas d'alerte, ces indicateurs sont validés et analysés au niveau local par les Cire. En cas d'épisodes étendus géographiquement, une analyse nationale peut être réalisée par l'InVS, si besoin en lien avec les Cire concernées, afin de moduler les propositions d'alerte, et notamment de valider les décisions de levée d'alerte. Les Cire apportent en outre leur expertise du contexte sanitaire local en réponse aux sollicitations des différents partenaires du système aux niveaux national et local.

En cas de vague de chaleur, l'ensemble des informations météorologiques et sanitaires pertinentes sont transmises par l'InVS à la Direction générale de la santé (DGS) sous la forme d'une fiche d'alerte. Cette fiche d'alerte est diffusée par la DGS à l'ensemble des acteurs concernés, dont les ARS et les préfets de département. Elle a pour vocation d'aider les préfets dans leur décision de déclencher, maintenir ou lever une alerte (niveau Miga), et dans le choix des mesures du PNC à mettre en œuvre pour protéger la population du risque lié à la chaleur.

A la fin de l'été, un bilan des vagues de chaleur et des impacts observés est réalisé. Le système est constamment évalué afin de prendre en compte les nouvelles connaissances et données disponibles, et les évolutions climatiques.

Le Sacs repose ainsi sur une articulation entre le niveau national et local dont l'objectif est de fournir rapidement aux différentes parties prenantes les arguments nécessaires à la mise en place de mesures visant à limiter les impacts sanitaires des vagues de chaleur.